

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 22 janvier 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Michel Phaneuf et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Gohier, dir. serv. org. scol., Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., Nathalie Sénécal, coord. serv. ress. hum. et M. Jonathan Leggitt, régisseur serv. org. scol.

Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Danielle Laramée, MM. Pierre Bertrand, Denis Claude Blais et Daniel Legault ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-130122-3826

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2012.

Adopté

M. Michel Arcand occupe son siège à 19 h 35.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Isabelle Charest, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à la décision du conseil des commissaires du 11 décembre 2012 concernant l'adoption de la piste AB2 du Cadre d'organisation scolaire 2013-2016. Elle est accompagnée de Mmes Marie-Hélène Alain et Vicky Perron, toutes deux parents. Mme Charest dépose une pétition.

M. Normand Chalifoux occupe son siège à 19 h 45.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires relativement à une assemblée spéciale du comité de parents qui se tiendra le 24 janvier prochain. Elle offre, en son nom personnel et au nom des membres du comité de parents, ses meilleurs vœux de bonne année.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-130122-3827

Mme Johanne Beaulieu, vice-présidente, demande d'inscrire le sujet : « Retour sur la résolution n° CC-121211-3809 / Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 – *ouverture de la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac* » au point 8. de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
- 5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1. Budget révisé 2012-2013 – adoption;
 - 5.2. Opérations bancaires – adoption;
 - 5.3. Réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables – Appel d'offres – adoption;
 - 5.4. Entente de principe de l'entente locale des enseignants – adoption;
- 6. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 6.1. Mise à jour de zones à potentiel de risque – adoption;
- 7. Appui au parachèvement de l'autoroute A-19 - accélération des investissements – adoption;
- 8. Retour sur la résolution n° CC-121211-3809 / Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 – *ouverture de la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*;
- 9.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 4 décembre 2012;
- 9.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 20 novembre 2012;
- 9.3. Comptes rendus du comité consultatif de transport du 16 octobre 2012 et du 14 janvier 2013;
- 9.4. Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 3 octobre et du 12 décembre 2012;
- 10.2.1. Rapport du comité de parents du 10 janvier 2013;
- 10.4.1. Construction des deux nouvelles écoles primaires;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

M. Benoît Gagnon occupe son siège à 19 h 50.

BUDGET RÉVISÉ 2012-2013

Résolution n° CC-130122-3828

ATTENDU la révision financière des secteurs d'activité de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU les orientations budgétaires de la Commission scolaire;

ATTENDU que ce budget révisé prévoit un déficit d'exercice de 6 M\$, soit le montant de l'appropriation du surplus accumulé du 30 juin 2011, autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADOPTER « Le Budget révisé 2012-2013 » qui maintient l'excédent des dépenses sur les revenus de 5 987 754 \$ pour l'année scolaire 2012-2013;

DE PROCÉDER au retour immédiat et à 100 % de la rétention *a priori* prélevée à même les enveloppes budgétaires de ses établissements pour 2012-2013;

DE VERSER le document « Le Budget révisé 2012-2013 » au répertoire des présentes sous la cote 689.

Adopté

La présidente, Mme Paule Fortier, quitte temporairement son siège. La vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu, dirige la séance à titre de présidente de l'assemblée.

Il est 19 h 55.

OPÉRATIONS BANCAIRES

Résolution n^o CC-130122-3829

ATTENDU l'offre de services bancaires en vigueur entre la Commission scolaire et la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et le Centre financier aux entreprises Laurentides Sud;

ATTENDU que la Commission scolaire détient des comptes bancaires à la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins);

ATTENDU que la Commission scolaire détient un compte de carte de crédit Visa Desjardins;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

QUE des opérations de nature bancaire soient transigées à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et à la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins);

QUE la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville soit autorisée à payer et accepter tous les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement signés par deux personnes, à savoir :

- La présidente ou la vice-présidente de la Commission scolaire et l'une des personnes suivantes :

- Le directeur général;
- Le directeur du Service des ressources financières;
- La directrice adjointe du Service des ressources financières;

QUE la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) soient autorisées à payer et accepter tous les chèques tirés à partir des comptes bancaires des établissements de la CSSMI, signés par deux personnes à savoir :

- La direction ou son remplaçant;
- et
- l'une des personnes inscrites sur la carte signature;

QUE la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) soient autorisées à accepter tous les chèques, traites, billets, lettres de change, et autres effets endossés au nom de la Commission scolaire ou des ses établissements par ces mêmes personnes, ou portant la mention, apposée au moyen d'un tampon ou autrement, « POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE » ou toute autre mention équivalente;

QUE les demandes d'emprunt par voie d'émission d'Acceptations Desjardins, soient autorisées par l'une des personnes suivantes, soit :

- le directeur général;
- le directeur du Service des ressources financières;
- la directrice adjointe du Service des ressources financières;
- la coordonnatrice du Service des ressources financières;

QUE tous les autres effets ou documents de nature administrative transmis à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et à la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins), tels que les arrêts de paiement, les ouvertures et les fermetures de comptes bancaires, les modifications des signataires des comptes bancaires des établissements, soient autorisés par l'une des personnes suivantes, soit :

- le directeur général;
- le directeur du Service des ressources financières;
- la directrice adjointe du Service des ressources financières;
- la coordonnatrice du Service des ressources financières;

QUE la gestion du compte relatif aux cartes de crédit VISA Desjardins, telles les demandes d'émission de cartes de crédit, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, les demandes de révocation de cartes de crédit, les demandes de modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, soient autorisés par deux des personnes suivantes, soit :

- le directeur général;
- le directeur du Service des ressources financières;
- la directrice adjointe du Service des ressources financières;
- la coordonnatrice du Service des ressources financières;

QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à recevoir de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit du compte de la Commission scolaire, et à certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de comptes entre la Commission scolaire et la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville;

QUE les établissements soient autorisés à recevoir de la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit de leurs comptes bancaires de leur établissement, et à certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de comptes entre leur établissement et la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins);

QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à recevoir de VISA Desjardins les relevés de compte détaillant les transactions portées au compte des cartes de crédit de la Commission scolaire ainsi qu'à les certifier et à les accepter;

QUE tous les effets, garanties et documents signés, faits, tirés, acceptés ou endossés tel que ci-haut stipulé seront valides et lieront la Commission scolaire;

QU'il soit fourni à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, à la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) et à VISA Desjardins une liste des noms des commissaires et des gestionnaires de la Commission scolaire autorisés aux fins ci-dessus, ainsi qu'un spécimen de leur signature, et que la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) et VISA Desjardins soient avisés par écrit de tout changement qui pourrait survenir concernant ces personnes, telle liste lorsque reçue par la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) et VISA Desjardins liera la Commission scolaire jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) et VISA Desjardins et que ceux-ci en aient accusé réception;

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, à la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) et à VISA Desjardins et qu'elle reste en vigueur jusqu'à avis contraire donné par écrit à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, à la Caisse d'économie Deux-Montagnes (Desjardins) et à VISA Desjardins, et que ceux-ci en aient accusé réception.

Adopté

La présidente, Mme Paule Fortier, occupe son siège à 20 h. Elle reprend la présidence de la séance.

RÉFECTION DE TOITURE ET MAÇONNERIE À L'ÉCOLE DES ÉRABLES – APPEL D'OFFRES

Résolution n° CC-130122-3830

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien (rés. n° CC-120626-3741));

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour la réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien).

Adopté

ENTENTE DE PRINCIPE DE L'ENTENTE LOCALE DES ENSEIGNANTS

Résolution n° CC-130122-3831

ATTENDU les négociations locales intervenues entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles ainsi que le Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides, dans le cadre de la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (L.R.Q., chapitre R-8.2);

ATTENDU qu'une entente de principe a été signée entre les porte-parole des parties concernées, le 10 janvier 2013, en lien avec l'entente locale applicable;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ENTÉRINER l'entente de principe intervenue entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et les syndicats suivants :

- le Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles ; et
- le Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document afin de donner effet aux présentes;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 690.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT DE LA RUE JOHANNE

Résolution n° CC-130122-3832

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE RETIRER, à partir de 2013-2014, la zone à potentiel de risque 029-20130115-06 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Marie-Soleil-Tougas qui doivent longer et traverser la rue Johanne.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT DE LA RUE MARIE-JOSÉE

Résolution n° CC-130122-3833

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE RETIRER, à partir de 2013-2014, la zone à potentiel de risque numéro 029-20130115-11 pour les élèves de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans de l'école Marie-Soleil-Tougas qui doivent longer et traverser la rue Marie-Josée.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – AJOUT

Résolution n° CC-130122-3834

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU le retrait, à partir de 2013-2014, de deux zones à potentiel de risque (résolutions n° CC-130122-3832 et n° CC-130122-3833);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE RENOMMER, à partir de 2013-2014, les zones à potentiel de risque telles que décrites dans l'annexe A;

D'AJOUTER les zones à potentiel de risque suivantes :

<u>N°</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
029-20130115-07	Marie-Soleil-Tougas	Terrebonne
086-20130115-16	des Mésanges	Deux-Montagnes
086-20130115-17	des Mésanges	Deux-Montagnes

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 691, le document contenant les zones à potentiel de risque visées par la présente résolution.

Adopté

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE A-19 – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS – RÉSOLUTION D'APPUI

Résolution n° CC-130122-3835

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a pour mission d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;

ATTENDU le territoire de la CSSMI et les 40 000 élèves qui fréquentent ses écoles et centres;

ATTENDU que la CSSMI est le plus important employeur de la région des Laurentides;

ATTENDU que le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, vient de faire connaître publiquement l'hypothèse d'un report des travaux de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, pour l'horizon 2020 plutôt que 2015 comme il était prévu;

ATTENDU que le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A-440 à Laval et l'autoroute A-640 à Bois-des-Filion;

ATTENDU que le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010 et annoncé l'ouverture du nouveau tronçon pour l'horizon 2015;

ATTENDU que cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2012, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles;

ATTENDU que ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne nord de Montréal depuis maintenant 40 ans;

ATTENDU que ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection;

ATTENDU les impacts de cette situation sur le transport des élèves par autobus ou par leurs parents;

ATTENDU que ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne nord et Laval;

ATTENDU que ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

ATTENDU que ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la communauté métropolitaine de Montréal, constituée de 82 villes de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE DÉNONCER tout report indu du projet de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif;

QUE le gouvernement du Québec soit requis, au contraire, d'accélérer les investissements en vue du parachèvement de l'autoroute A-19, et notamment la finalisation des études d'avant-projet amorcées depuis 2010 ainsi que les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), de façon à répondre le plus rapidement possible aux attentes légitimes des populations concernées, en matière de mobilité durable;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de Laval, au ministre responsable de la région de Montréal, au ministre responsable de la région des Laurentides, au ministre responsable de la région de Lanaudière, aux députés et députées de l'Assemblée nationale des comtés de Laval, Laurentides et Lanaudière, au ministre des Transports du Québec, au ministre de l'Environnement du Québec, au président du Conseil du Trésor du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la Première ministre du Québec.

Adopté

RETOUR SUR LA RÉSOLUTION N° CC-121211-3809 / CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Résolution n° CC-130122-3836

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un dépassement de la clientèle dans les écoles du secteur;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la résolution n° CC-121211-3809 adoptant la piste de solution AB2 contenue dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER la piste AB1 du projet de Cadre d'organisation scolaire 2013-2016;

DE RESCINDER la résolution n° CC-121211-3809 à toutes fins que de droit.

POUR (6) : Michel Arcand, Johanne Beaulieu, Claude Girard, Estelle Labelle, Johanne Roy et Richard Tremblay.

CONTRE (12) : Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Guylaine Richer.

Rejeté

HUIS CLOS
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ATTENTES SIGNIFIÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
Résolution n° CC-130122-3837

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-130122-3838

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution n° CC-130122-3839

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE LEVER la séance.

Il est 21 h 45.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général